



# BULLETIN COMMUNAL d'information

[www.jalhay.be](http://www.jalhay.be)

**N°21 - MARS 2023**



# Le Conseil Communal

## VOTRE BOURGMESTRE



**Michel FRANSOLET**  
Police - Sécurité Logement  
Etat civil - Personnel  
Bien-être animal

## VOS ECHEVIN(E)S



1er échevin  
**Marc ANCION**

Travaux, Agriculture  
Forêts, Economie  
Développement  
durable



2ème échevin  
**Eric LAURENT**

Enseignement  
Finances  
Urbanisme  
Aménagement du  
Territoire



3ème échevin  
**Michel PAROTTE**

Sports - Communication  
Mobilité - Sécurité routière  
Festivités - Vie associative  
Citoyenneté - Cimetières



4ème échevine  
**Victoria VANDEBERG**

Culture - Tourisme  
Jeunesse - Politique de la  
personne handicapée  
Environnement  
Patrimoine - Cultes



Présidente du CPAS  
**Noëlle WILLEM**

Santé  
Petite enfance  
Famille  
3ème âge  
Affaires sociales

## VOS CONSEILLER(E)S



Dimitri  
**HOUSSA**



Bastien  
**LAURENT**



Francis  
**LERHO**



Alexandre  
**DAUVISTER**



Justine  
**DEFECHE**



Alison  
**CLEMENT**



Georgette  
**MICHEL-EVRARD**



Jacques  
**CHAUMONT**



Luc  
**BAWIN**



Vincent  
**SWARTENBROUCKX**



Gauthier  
**LEMAITRE**



Didier  
**HEUSDENS**



Pierre - François  
**VILZ**

## VOTRE DIRECTRICE GENERALE



Béatrice **ROYEN**

# CONTACTS DES SERVICES

## ADMINISTRATION COMMUNALE

### Accueil :

087/37.91.18

- 08h30 à 12h00
- 13h30 à 16h30

### Bourgmestre :

087/37.91.26

### Bureau des Echevins

087/37.91.28 ou 91.29

### Etat civil – Population :

087/37.91.10

- 08h30 à 12h00
  - 13h30 à 16h00
- samedi de 09h00 à 12h00

### Urbanisme :

087/37.91.30

08h30 à 12h00  
samedi de 09h00 à 12h00

### Marchés publics :

087/37.91.21 ou 91.22

08h15 à 12h00  
13h15 à 16h30

### Protocole et communication:

087/37.91.42

08h30 à 12h00  
13h30 à 16h30

### Travaux :

087/47.49.41



**CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE**

## **Le Conseil**

VOTRE PRESIDENTE DU C.P.A.S.



**Noëlle WILLEM**  
Présidente

VOS CONSEILLER(E)S



**Olivier BREDO**



**Michel WILKIN**



**Anne  
CHARPENTIER**



**Georgette  
EVRARD**



**Audrey XHROUET**



**Claude WIES**



**Jean-Paul  
COLLETTE**



**Jean - Pierre  
DEVOS**

VOTRE DIRECTRICE GENERALE



**Catherine ABRASSART**

# PERMANENCES DU CPAS

Vous pouvez nous contacter par téléphone au **087/29.90.10**  
du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Où vous présenter à une permanence ?

**A Sart**, Maison Bronfort, place du Marché 234

- les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 11h00

**A Jalhay**, Administration communale de Jalhay, rue de la Fagne 46 – 1er étage

- du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00

Vous trouverez de nombreuses informations sur notre site : [www.cpasjalhay.be](http://www.cpasjalhay.be).



	<b>SART</b> (Maison Bronfort, Pl. du Marché 234)	<b>JALHAY</b> (Administration communale)
<b>LUNDI</b> matin	Mme Virginie BREDO	Mme Valérie FONTAINE
<b>LUNDI</b> après-midi		Prenez RV avec une assistante sociale.
<b>MARDI</b> matin	Mme Anne PAULY (sur RV)	Mme Virginie BREDO
<b>MARDI</b> après-midi		Prenez RV avec une assistante sociale.
<b>MERCREDI</b> matin	Mme Valérie FONTAINE	Mme Martine ARNOULD
<b>MERCREDI</b> après-midi		Prenez RV avec une assistante sociale.
<b>JEUDI</b> matin	Mme Martine ARNOULD	Mme Valérie FONTAINE
<b>JEUDI</b> après-midi		Prenez RV avec une assistante sociale.
<b>VENDREDI</b> matin	Mme Martine ARNOULD	Mme Anne PAULY
<b>VENDREDI</b> après-midi		Prenez RV avec une assistante sociale.

Vous habitez la commune de Jalhay et vous êtes confrontés à des questions ou des problèmes relevant du domaine social.

Le CPAS peut vous donner une information sociale de base ainsi qu'une orientation vers l'organisme le plus adéquat pour répondre à votre demande.

La confidentialité est assurée.

Ce service est accessible à toute personne résidant dans la commune de Jalhay.

N'hésitez pas à contacter le CPAS de Jalhay au 087/29.90.10 ou à vous rendre à une de nos permanences.

Site internet : [www.cpasjalhay.be](http://www.cpasjalhay.be)

# PRIME TEMPORAIRE POUR L'ÉLECTRICITÉ

## Pour qui ?

### Conditions à remplir :

Toute personne ayant conclu, pour son domicile, un contrat pour l'électricité peut bénéficier du forfait de base si le contrat :

- est variable ou
- est fixe mais conclu ou renouvelé après le 30 septembre 2021
- n'est pas au tarif social

## Combien ?

### Quelles démarches dois-je entreprendre pour bénéficier du forfait de base pour l'électricité ?

- **61€/mois pour novembre et décembre 2022 et de janvier à mars 2023**

Dans la plupart des cas, le forfait vous a été automatiquement octroyé par votre fournisseur sur vos factures ou il a été versé directement sur votre compte en banque avant le **18 janvier 2023**.

Si, après vérification de vos factures et de votre compte en banque, vous n'avez pas reçu le forfait et que vous êtes dans les conditions, vous pouvez introduire une demande jusqu'au 15 avril 2023.

## Comment ?

### Deux procédures :

- procédure recommandée : vous vous connectez au moyen de votre carte d'identité ou d'un autre moyen d'identification (itsme...) sur le <https://forfaitdebase.economie.fgov.be> Vous remplissez le formulaire en ligne et envoyez votre demande.

- procédure alternative : vous téléchargez le formulaire de demande et vous le complétez. Vous le renvoyez soit par e-mail soit par courrier postal (traitement plus lent).  
<https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Energy/demande-prime-forfait-base-gaz-electricite-bp1.pdf>

Ayez sous la main une facture valide en date du 30 septembre 2022 lorsque vous complétez le formulaire.

Téléphone : 0800 120 33 (numéro gratuit)

Adresse : GazElek2022 - PB 30100- 1000 Bruxelles

# CHÈQUE PELLETT DE 250€

## Pour qui ?

Tout ménage :

- dont le chauffage principal est un chauffage aux pellets (en vrac) et
- dont la livraison de pellets est de minimum 500 kg par camion souffleur ou sur palette et qui eu lieu entre le 1er juin 2022 et le 31 mars 2023 inclus
- qui n'a pas bénéficié de l'allocation de chauffage de 300€ (mazout/propane)
- qui n'a pas bénéficié du forfait de base gaz ni du tarif social pour le gaz.

L'allocation est également accordée aux ménages qui habitent dans un immeuble à appartements faisant partie d'une copropriété ou d'un immeuble de rapport et dont le chauffage aux pellets est assuré par une installation collective.

## Combien ?

**250€**

## Comment ?

Deux procédures :

- procédure recommandée : vous vous connectez au moyen de votre carte d'identité ou d'un autre moyen d'identification (itsme...) sur le <https://chequemazout.economie.fgov.be/fr/login>. Vous remplissez le formulaire en ligne, joignez les annexes et envoyez votre demande.
- procédure alternative : vous téléchargez le formulaire de demande . Vous le renvoyez complété et signé ainsi que ses annexes par courrier recommandé dûment affranchi pour le 30 avril 2023 au plus tard, à l'adresse postale suivante :

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie  
Direction générale de l'Energie - Cellule prime Pellets 250 euros  
Boulevard du Roi Albert II 16  
1000 Bruxelles

Attention ! Il existe 2 types de formulaires selon votre type de logement

- pour un logement individuel : formulaire type A (PDF, 576.93 Ko)  
<https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Energy/P250-Formulaire-type-A-pellets-FR.pdf>
- pour un logement dans une copropriété ou un immeuble de rapport : formulaire type B (PDF, 556.1 Ko)  
<https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Energy/P250-Formulaire-type-B-pellets-FR.pdf>

Vous devez également joindre à votre demande :

- la copie de la facture d'une livraison de pellets en vrac ou sur palette destinés au chauffage effectuée entre le 1er juin 2022 et le 31 mars 2023
- la preuve de paiement de la facture ou le décompte du fournisseur de pellets en cas de paiement échelonné ou une attestation du CPAS ou du fournisseur ou tout autre document prouvant que vous êtes en ordre de paiement.

# ALLOCATION DE CHAUFFAGE

## Livraisons de gaz ou de mazout : un petit coup de pouce !

Conditions à remplir :

A Répondre à un des trois critères suivants :

1 - Vous avez le statut BIM à la mutuelle (ainsi que tous les membres de votre ménage).

2 - Les revenus annuels bruts de l'ensemble du ménage ne dépassent pas 22.925€ augmentés de 4.242,16€ par personne à charge.

3 - Vous êtes en règlement collectif de dettes ou suivi par un service de médiation de dettes.

B Se chauffer au gaz propane (citerne), au mazout ou avec un poêle à pétrole (moyen de chauffage principal).

Si vous répondez à ces conditions, vous pouvez introduire une demande auprès du CPAS tout au long de l'année dans les 60 jours qui suivent la livraison du combustible.

L'année sera répartie en deux périodes avec des montants d'intervention différents :

1 - Pour du combustible livré entre le 01/01/2023 et le 31/03/2023 :

Prix au litre (sur la facture)	Montant de l'allocation par litre
≤ € 1,14 et ≥ € 1,665	Augmentation graduelle de 14 à 36 cents

Pour l'achat de pétrole entre le 01/01/2023 et le 31/03/2023 : une allocation forfaitaire de 456 € sera accordée.

Attention !! cette allocation n'est accordée qu'une seule fois par période de chauffe (année civile)

2 - Pour du combustible livré entre le 01/04/2023 et le 31/12/2023 :

Prix au litre (sur la facture)	Montant de l'allocation par litre
≤ € 1,14 et ≥ € 1,265	Augmentation graduelle de 14 à 20 cents

Pour l'achat de pétrole entre le 01/04/2023 et le 31/12/2023 : une allocation forfaitaire de 210 € sera accordée.

Attention !! cette allocation n'est accordée qu'une seule fois par période de chauffe (année civile)

En 2023, une allocation pourra vous être accordée pour un volume maximal de 2000 litres livrés en une ou plusieurs livraisons entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023.

Attention !! Il faut introduire une demande (dans les 2 mois), pour chaque facture.

### Documents nécessaires :

Pour la catégorie 1 : votre carte d'identité et votre facture de chauffage

Pour la catégorie 2 : votre carte d'identité, votre facture de chauffage et votre dernier avertissement extrait de rôle imposition des personnes physiques.

Pour la catégorie 3 :

- Pour les personnes en règlement collectif de dettes : votre carte d'identité, votre facture de chauffage, une copie du jugement d'admissibilité en règlement collectif de dettes + attestation de votre médiateur qui affirme que vous rencontrez des difficultés à payer vos factures de chauffage.

- Pour les personnes en médiation de dettes : votre carte d'identité, votre facture de chauffage et une attestation de votre médiateur qui affirme que vous rencontrez des difficultés à payer vos factures de chauffage.

Renseignements : 087/29.90.22

Responsable : Cécile Sente

# L'allocation pour l'aide aux personnes âgées

(APA) est un complément de revenus pour les personnes âgées de 65 ou plus qui doivent faire face à des frais supplémentaires en raison d'une diminution de leur autonomie.

Ces personnes éprouvent des difficultés à exercer des activités quotidiennes telles que cuisiner, manger, se laver, faire le ménage et à participer à des activités sociales.

Depuis le 1er janvier 2021, l'AVIQ a repris la compétence de l'APA jusqu'alors confiée au SPF Sécurité Sociale (Direction générale Personnes handicapées).

Les mutuelles assurent la gestion de l'APA, sous le contrôle de l'AVIQ.

Pour les personnes qui bénéficiaient déjà de l'APA avant le 1er janvier 2021, le SPF Sécurité sociale (Direction générale Personnes handicapées) continue à gérer les demandes d'APA.

À partir du 1er janvier 2021, quelles conditions devez-vous remplir ?

Être âgé(e) de 65 ans ou plus ; avoir des revenus (y compris ceux du/de la partenaire) qui ne dépassent pas certaines limites ; présenter une perte d'autonomie dans les actes de la vie journalière reconnue par le médecin de votre mutuelle.

Où introduire votre demande ? Auprès de votre mutuelle ; du CPAS de votre commune ou via la plate-forme wallonne de protection sociale « Wal-protect ».

Afin de faciliter les démarches, vous devez vous munir de votre carte d'identité et de son code PIN ; des coordonnées de votre médecin généraliste.

Une fois votre demande complétée :

- la mutuelle examine votre droit à percevoir l'APA et demande des informations financières ou administratives complémentaires à d'autres organismes ;
- un formulaire doit également être complété par votre médecin généraliste ou spécialiste afin d'évaluer votre perte d'autonomie sur la base d'informations médicales (il vous est conseillé de prendre contact avec votre médecin généraliste ou spécialiste pour l'informer de votre démarche) ;
- si nécessaire, vous serez convoqué pour un examen auprès d'un de nos professionnels de la santé (des informations complémentaires peuvent vous être réclamées) ;
- vous serez informé de la décision par courrier.



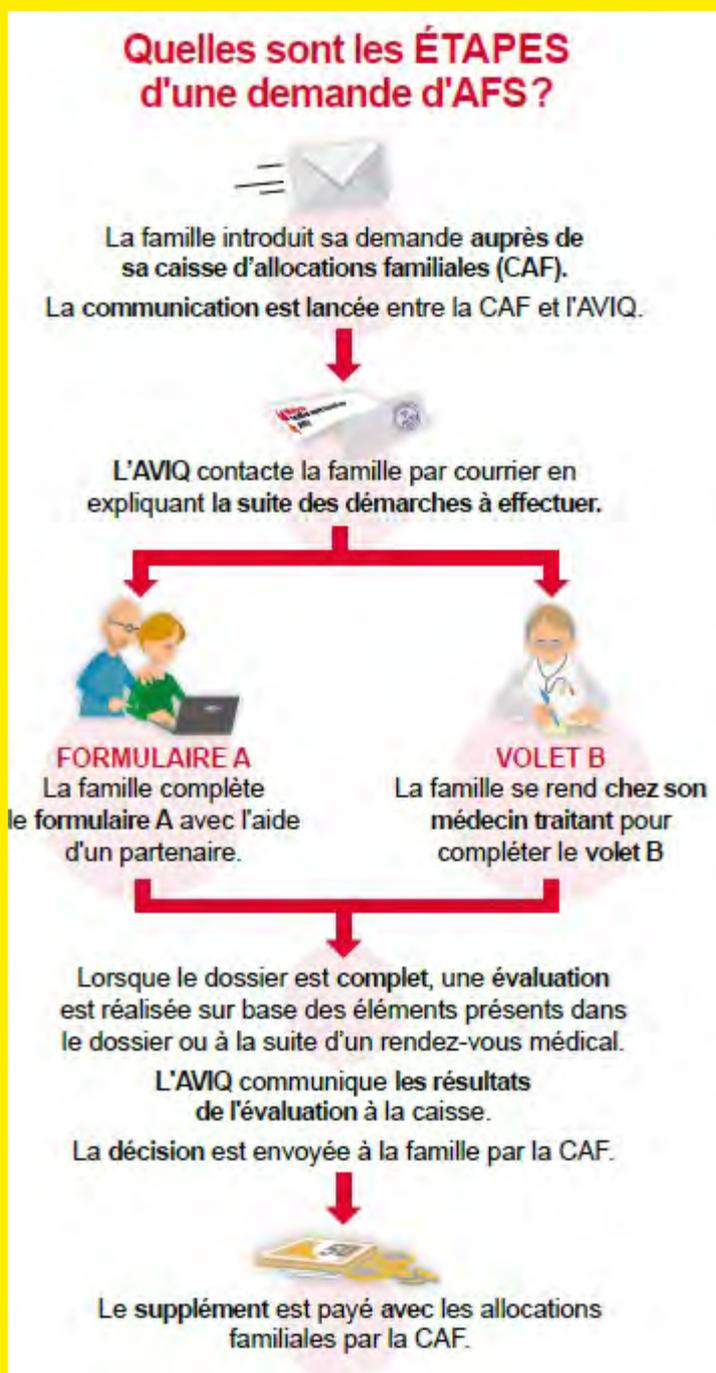
# Les allocations familiales supplémentaires

(AFS) sont un supplément d'allocation pour les enfants souffrant d'une affection. Ce complément est versé tous les mois par les caisses d'allocations familiales avec les allocations familiales de base. Ce complément ne modifie pas ou n'annule pas les autres aides dont vous bénéficiez.

La situation médicale globale de votre enfant est évaluée par un médecin selon une échelle d'évaluation basée sur 3 piliers :

- **le pilier 1** évalue la **déficience** de l'enfant ;
- **le pilier 2** compare la **situation** de l'enfant souffrant d'une affection à celle d'un enfant "valide" du même âge ;
- **le pilier 3** se concentre sur l'**impact** de l'affection de l'enfant sur son entourage.

Depuis le 1er octobre 2021, l'AVIQ en a la compétence.



En cas de désaccord, la famille peut introduire une demande de révision auprès de sa caisse d'allocations familiales si elle peut apporter un nouvel élément au dossier. La procédure pour une demande de révision est la même que pour une première demande.

## Amende pénale

Dorénavant, il est possible de faire une demande de plan de paiement en ligne via le site du SPF Justice <https://justonweb.be/> que ce soit pour un citoyen ou une entreprise

Conditions : - L'amende ne peut pas dépasser les 3000 euros

- Le plan de paiement ne peut être supérieur à 6 mois
- La demande doit être introduite entre la phase de perception immédiate de l'amende et le dernier rappel de cette perception.

Une procédure similaire pour les amendes routières devrait aussi voir le jour.

## Nouveautés Energie

Au 01/01/2023, entrée en vigueur du décret du 6/10/2022 qui détermine la nouvelle procédure en cas de défaut de paiement de la facture relative à la consommation de gaz et d'électricité.

Période hivernale prolongée du 01/11 au 31/03. Notion de compteur intelligent, activation de la fonction de prépaiement. Nouvelle procédure pour les rappels. Un formulaire sera dorénavant joint aux courriers de mise en demeure et déclaration de défaut de paiement.

Le fournisseur peut demander, en l'absence de réponse du client dans les 30 jours, l'activation de la fonction de prépaiement au GRD ou saisir le Juge de Paix.

Aucune coupure de gaz/électricité ne peut être effectuée sans autorisation du Juge de paix.

## Impôts : délai de paiement allongé

Dans le cadre des mesures de soutien aux citoyens et aux entreprises face à la crise énergétique, le Gouvernement fédéral a accordé un report général de tous les paiements pour l'exercice d'imposition 2022. Le délai passe de 2 à 4 mois pour les AER qui ont une date exécutoire jusqu'au 31 octobre 2023.

Cette mesure concerne à la fois l'IPP des sociétés et des personnes morales.

## Pass musées au tarif social

Le Pass musées donne, durant une année, accès à plus de 225 musées ou des expositions temporaires. Il coûte normalement 59 euros, mais il existe au tarif réduit de 12 euros pour les personnes qui bénéficient de l'accès au ticket Article 27.

Ce pass est disponible à l'accueil des musées partenaires uniquement à titre individuel et sur présentation d'un ticket article 27.

## Réédition du référentiel « SENIORS d'abord »

Appel aux professionnels qui veulent y figurer !

Dans le courant de l'année 2023, le CPAS va rééditer son référentiel destiné aux « Seniors ».

Le but de cette nouvelle publication est d'apporter une information utile et actualisée sur les différents acteurs pouvant répondre aux difficultés rencontrées par les aînés, tels qu'une perte d'autonomie ou un retour d'hospitalisation, qui pourraient compromettre un maintien à domicile dans de bonnes conditions.

Vous pouvez aussi nous contacter spontanément par téléphone au 087/29.90.22 ou par courriel à l'adresse suivante : [cecile.sente@cpasjalhay.be](mailto:cecile.sente@cpasjalhay.be)

Merci d'avance pour votre collaboration.

## Plan canicule

Dans quelques mois, l'été reviendra avec ses éventuelles périodes de canicule. On sait que ces périodes de grandes chaleurs sont pénibles et dangereuses pour les personnes âgées, surtout si elles vivent seules.

C'est pourquoi, il est possible aux personnes de plus de 70 ans de s'inscrire, dès maintenant, au CPAS de Jalhay afin d'être contactées quotidiennement pendant une période de canicule. Nous vérifierons de cette façon que la personne n'est pas en souffrance. En cas de non-réponse à l'appel téléphonique, des mesures pourront être prises afin de lui venir en aide (services de secours ou personne proche de contact).

Soyons solidaires et restons attentifs à notre entourage, notre famille ou nos voisins afin d'éviter le pire à des personnes à risque.

Pour s'inscrire : 087/29.90.10

Le CPAS de JALHAY organise son annuel

# REPAS DES AINES

MARDI 6 JUIN 2023 A 12H00

Menu 20 €/personne

Crème de courgettes et d'asperges  
Rôti de veau aux champignons des  
bois,

gratin dauphinois & légumes du  
marché

L'ardoise gourmande de  
4 mini desserts

SALLE « LA GRANGE » A SART

ANIMATION

DANIEL VANDERGHEYNST – CHANTEUR

Réservez par téléphone au 087/29.90.10 ou par mail à :

geneviève.colard@cpasjalhay.be (pour le 25/05 au plus tard)

Votre inscription **est obligatoire** et ne sera effective qu'à la réception de  
votre paiement sur le compte bancaire n° : BE28 0910 0097 8820

# ETAT CIVIL

## Naissances

28/04/2022	NGNEPI KOUOGUENG Emmanuel	SART
01/06/2022	BECKERS Jade	JALHAY
05/07/2022	ONGHENA Augustin	SART
11/07/2022	LUDOVICY Léo	SART
12/07/2022	REMICHE Charlotte	JALHAY
13/07/2022	MORAY Léo	SART
15/07/2022	AUSLOOS Maëly	JALHAY
22/07/2022	BENDERFOUF Lina	SART
22/07/2022	DOURCY Louis	SART
25/07/2022	VAN KERKHOVEN Robin	JALHAY
31/07/2022	POTTIER Gaspard	JALHAY
01/08/2022	ONCLIN Victoria	JALHAY
08/08/2022	DELHEZ BRONFORT Olivia	SART
09/08/2022	CORBUSIER Djaël	SART
10/08/2022	MACKOWIAK Idris	SART
16/08/2022	DE SELYS SCAILLET Charline	JALHAY
17/08/2022	MARGRAFF Arsène	SART
19/08/2022	JOLET Oscar	SART
29/08/2022	PICQUEREAU Victoria	SART
30/08/2022	LELOTTE Raphaël	SART
31/08/2022	SERVAIS Maël	JALHAY
01/09/2022	DEMOLIN Emma	JALHAY
05/09/2022	GÖBBELS Saul	SART
20/09/2022	ZANGERLE Cléo	SART
12/10/2022	LEROI Nora	JALHAY
17/10/2022	OUAFFO MA'ATSING FOTSO Neylla	SART
21/10/2022	PARMENTIER Evy	JALHAY
23/10/2022	LESO Marius	JALHAY
03/11/2022	HENRARD-SIMAR Sacha	SART
07/11/2022	FEDEROWICZ Finn	JALHAY
07/11/2022	KOENIG Juliette	JALHAY
14/11/2022	LECLERRE Camille	JALHAY
19/11/2022	LAKAILLE Lucas	SART
30/11/2022	BREDO SPARMONT Zoé	SART
21/12/2022	AUSSEMS Emilia	SART
27/12/2022	LOUPART Liz	SART
27/12/2022	LAMBERT Gaspard	SART

## Décès

24/08/2022	: LOUIS Christian	SART
26/08/2022	: LOPEZ VEGA Maria	SART
26/08/2022	: LORQUET Hélène	SART
31/08/2022	: ROUVEZ Jules	JALHAY
01/09/2022	: SABATIER René	SART
02/09/2022	: COURTOIS Henriette	SART
02/09/2022	: NIZET Marguerite	SART
05/09/2022	: LEMAITRE Georgette	JALHAY
21/09/2022	: DE MULDER Bernard	SART
24/09/2022	: DESWYSEN Gabriel	SART
07/10/2022	: ADAM Renée	SART
07/10/2022	: BILLEN Jeannine	JALHAY
09/10/2022	: JEROME André	SART
14/10/2022	: LAURENT Marc	SART
15/10/2022	: VANDERHEYDEN Eugène	SART
22/10/2022	: DEFOURNY Christian	JALHAY
27/10/2022	: CAJOT José	JALHAY
27/10/2022	: WINANDY-DERU Mary	SART
03/11/2022	: LOUSBERG Catherine	SART
04/11/2022	: CHABOT Jeannine	SART
08/11/2022	: BODART Nicolas	SART
16/11/2022	: COUNET Lucie	SART
20/11/2022	: MONFORT Thomas	JALHAY
25/11/2022	: PEREMANS Roger	JALHAY
08/12/2022	: PAULY Jean-Claude	JALHAY
09/12/2022	: DEPRESSEUX Roger	JALHAY
14/12/2022	: AUGUSTIN Francine	JALHAY
14/12/2022	: BODART Philippe	SART
19/12/2022	: BRONIER Nadine	SART
23/12/2022	: COLLARD Paul	SART
24/12/2022	: MICHEL André	SART
28/12/2022	: MAZZA Sébastien	SART
30/12/2022	: ROBERT Georges	SART
01/01/2023	: BODSON Madeleine	SART
02/01/2023	: FRANCOIS Alain	JALHAY
08/01/2023	: THOMSON Jacques	JALHAY
09/01/2023	: CRICKX Liliane	SART
01/02/2023	: MOREAU Henri	JALHAY
06/02/2023	: SCHMITZ Margarethe	SART
07/02/2023	: HUTSEMEKERS Michel	SART
15/02/2023	: WISLET Jacqueline	JALHAY



## TROPHEE DU MERITE SPORTIF 2022

Le 10 février 2023 ont été remis le Trophée du Mérite Sportif ainsi que les médailles des services sportif, culturel et philanthropique.

### TROPHEE DU MERITE SPORTIF PAR EQUIPE

L'équipe de football du **RFC Sart B** pour leur titre de champion et leur montée en 3ème Provinciale Lors de cette saison 2021-2022, l'équipe B séniors du RFC Sart qui évoluait en 4ème Provinciale a été sacrée championne à l'issue d'un test match contre Bellevaux devant près de 1.000 spectateurs. L'équipe première de Sart B évolue donc à présent en 3ème Provinciale et rejoint son voisin du RCS Jalhay dans cette compétition.

### TROPHEE DU MERITE SPORTIF INDIVIDUEL

#### Matt ROMBEAUX

Matt est âgé de 15 ans. Il pratique le karaté depuis sa plus tendre enfance, ce qui lui vaut très certainement ce palmarès impressionnant ou plutôt phénoménal à son âge. Après une saison 2021 extraordinaire où Matt a disputé 226 combats et remporté 224 victoires, ce jeune prodige a continué sur sa lancée en 2022 en devenant dans la catégorie Cadet – de 52 kgs Champion de Belgique, Champion d'Espagne mais surtout Champion d'Europe en Tchéquie. Il a malheureusement échoué au Championnat du Monde en Turquie pour avoir dépassé d'un orteil la ligne du tatami. Malgré cela, Matt est actuellement premier au classement mondial avec 700 points d'avance sur un égyptien, ce qui lui assure cette place jusqu'en septembre 2023.

#### Eric PIQUERAY

Eric participe depuis de très nombreuses années à des joggings et des trails avec toujours la même hargne de vaincre et de se surpasser. Il est également président et fondateur du club de jogging « Les Seinglés » de Herbiester qui a initié de très nombreux sportives et sportifs de la commune à s'adonner à cette discipline. Cette année 2022, Eric a participé à 12 trails ou jogging et a gagné à 8 reprises dans sa catégorie vétéran (40 à 50 ans). De plus, il a été à 10 reprises dans le Top 10 au classement général sans oublier une 20ème place au général sur 1871 participants au jogging de Verviers. Il totalise en 2022 4681 kms parcourus, soit un peu plus de 90 kms par semaine en moyenne avec un dénivelé positif de près de 75.000 mètres. Sur ces trois dernières années, il a parcouru 12.000 kms.

#### Julien ADAM

Julien qui est âgé de 12 ans pratique le tennis depuis qu'il a 4 ans. Afin de pouvoir exceller dans son sport favori, Julien a été pris en charge par l'AFT de Mons et suit une scolarité à l'Athénée de Mons. Ils ne sont que 6 joueurs francophones de 12 à 18 ans à bénéficier de l'encadrement professionnel durant la scolarité secondaire. Actuellement, Julien est classé B0 et son objectif est de devenir B-4 fin 2023.

### MEDAILLE DES SERVICES SPORTIF, CULTUREL ET PHILANTHROPIQUE

Pour cette médaille, nous avons reçu deux candidatures à savoir Albert LEMAITRE et l'équipe du Télévie de Sart composée de Marinette MICHEL, Sandra GESTELL, Virginie COLLARD, Sophie REINKIN, Alain POTTIER et Julien MICHOEL.

#### Albert LEMAITRE

Albert LEMAITRE, figure emblématique du Football de Jalhay qui en est maintenant à ses 60 ans de présence au sein du club du RCS Jalhay. Après avoir été le tenancier de la buvette du club pendant 40 ans, notre ami Albert, du haut de ses 80 ans, est toujours membre de notre comité et, surtout, toujours présent dans le comptoir pour venir en aide au personnel pendant les coups de feu à la mi-temps ou après les rencontres. Nous voici, ici, devant un bel exemple de bénévolat dont les plus jeunes pourraient s'inspirer.

### L'équipe du Télévie de Sart à savoir :

Marinette MICHEL, Sandra GESTELL, Virginie COLLARD, Sophie REINKIN, Alain POTTIER et Julien MICHOEL.

Ce comité du Télévie de Sart qui date déjà de plusieurs années est vraiment un exemple dans le cadre de l'attribution de la médaille du mérite philanthropique. Il incarne parfaitement la solidarité, la générosité et surtout le bénévolat car, à l'époque actuelle, on vit souvent pour soi-même et on fait parfois preuve d'égoïsme envers la société. Heureusement, il y a encore des personnes avec de vraies valeurs comme celles qui composent ce comité du Télévie de Sart qui n'hésite pas à consacrer des heures et des heures de bénévolat pour mener à bien cette opération annuelle en organisant des soupers, des tombolas et d'autres activités qui amènent chaque année quelques dizaines de milliers d'euros au Télévie.



## La Commune de Jalhay octroie une prime complémentaire à celle de la Wallonie pour la réalisation d'un audit logement

Dans le cadre de son Plan Climat, la Commune de Jalhay s'est engagée à réduire les émissions de CO2 de l'ensemble de son territoire de 40% d'ici 2030. Le secteur du logement représente actuellement plus de 50% des émissions territoriales. De grands efforts sont donc à faire à ce niveau-là.

Plusieurs primes énergie sont octroyées par la Région Wallonne, en fonction des gains énergétiques réalisés et des revenus du ménage, celles-ci permettent de financer une grande partie des travaux de rénovation énergétique. Cependant, **l'octroi des primes est conditionné à un audit logement préalable OBLIGATOIRE. Cet audit peut s'élever à plus de 1.000€ en fonction de la taille et de la complexité de l'habitation.**

Comme cet audit a un certain coût, la Commune de Jalhay a mis en place une prime communale qui s'élève à 250€ et qui est cumulable à celle de la Région Wallonne allant de 150 à 900€, en fonction des revenus de votre ménage.

Le dossier de demande de prime communale doit comprendre :

- Le **formulaire de demande** dûment complété et disponible sur le site de la Commune ;
- La **copie de la facture** de l'audit logement libellée au nom du demandeur et une **copie de la preuve de paiement** ;
- Une **copie de la preuve de la promesse d'octroi** de la prime de la Région Wallonne.

Faites vous accompagner **GRATUITEMENT** sans plus attendre afin d'obtenir plus d'informations concernant la procédure et les conditions à remplir.

**Guichet Service Énergie Jalhay :**  
energie@jalhay.be  
087/379.143

## CONTRÔLER LA CONSOMMATION DE VOS APPAREILS ÉLECTRIQUES

Pour réduire les dépenses liées à l'énergie, tous les moyens sont bons mais, avant de vous lancer dans de gros travaux de rénovation et d'isolation qui seront certes très efficaces sur le long terme, de simples astuces suffisent et peuvent déjà faire la différence.

En vous procurant un wattmètre gratuitement à la commune de Jalhay pour une semaine vous pourrez avoir une vision globale de la consommation réelle de l'ensemble de vos appareils électroniques et réaliser des petits gestes pour limiter celle-ci.



### QU'EST-CE QU'UN WATTMÈTRE ?

Comme son nom l'indique, un wattmètre est un appareil qui permet de mesurer la puissance électrique en watts (W) que soutire à tout moment un appareil électrique. Il est donc nécessaire pour calculer la consommation annuelle et son coût.

### COMMENT ON PROCÈDE ?

Pour calculer la consommation annuelle d'un appareil, on multiplie 3 facteurs :

- La puissance de l'appareil mesurée avec le wattmètre, exprimée en watt ;
- Le nombre d'heures de fonctionnement sur une journée ;
- Le nombre de jours de fonctionnement sur une année.

On divise enfin ce résultat par 1.000 pour obtenir des kWh par an.

Pour calculer le coût annuel, il vous suffit ensuite de multiplier cette valeur par le prix du kWh de votre abonnement.

Exemple :

Une télévision de 100 watts est utilisée tous les jours pendant 4 heures.

- Pour calculer sa consommation électrique, la formule est la suivante :  $4h \times 365 \text{ jrs} \times 100 \text{ W} / 1000 =$  soit 146 kWh par an.
- Pour calculer son coût annuel, la formule est la suivante :  $146 \text{ kWh/an} \times 0,4\text{€} = 58,4 \text{ € par an.}$

### LA VEILLE, ÇA COÛTE CHER...POUR RIEN !

Dans nos maisons, ils sont jusqu'à une cinquantaine à consommer de l'électricité alors qu'on les pense éteints. En stand-by durant de nombreuses heures toute l'année, ils avalent les kWh plus qu'on ne le croit. Ce qui peut vite coûter cher !

Selon le site énergie du SPW « La consommation électrique de veille est à elle seule à l'origine de 3% de la consommation d'électricité des ménages ». En dehors de la consommation classique, cet état de veille permanent coûterait entre 64 et 115 euros par an, selon Comparateur-Energie, comparateur officiel certifié par la CREG.

### ET APRÈS ?

Après avoir mesuré la consommation de chaque appareil en fonctionnement mais également en veille, il est temps de faire des économies !

1. Réduire le temps d'utilisation des appareils les plus coûteux à l'usage ;
2. Remplacer les appareils énergivores par des modèles moins gourmands ;
3. Débrancher les appareils non utilisés ou les brancher sur un bloc multiprises avec interrupteur qui vous permettra de les éteindre en un geste, voire même utiliser des prises coupe-veille avec minuterie pour les chargeurs par exemple.

Intéressé ? Contactez-nous pour réserver votre wattmètre GRATUITEMENT !

**Service Énergie de la Commune de Jalhay :**

[energie@jalhay.be](mailto:energie@jalhay.be)

087/379.143

## PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉNERGIE DURABLE ET DU CLIMAT

En **2017**, la Commune de Jalhay a rejoint la Convention des Maires à travers la campagne POLLEC (POLitique Locale Energie Climat), s'engageant ainsi à :

- **Réduire ses émissions de CO2 de 40 %** d'ici 2030 grâce à des mesures dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ;
- **Lutter contre la précarité énergétique** ;
- **Renforcer sa résilience** en s'adaptant aux incidences du changement climatique.

Dans ce plan d'action, nous retrouvons des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre via l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'isolation des logements, la mobilité, la production d'énergie renouvelable etc. Des actions d'adaptation aux incidences du changement climatique ont également été ajoutées à ce plan.

La Commune de Jalhay ne pourra pas y arriver sans votre implication. Bien qu'il soit difficile de se projeter dans le futur, le chemin vers une « société résiliente » nécessitera des changements dans un large éventail de secteurs, de même que dans de nombreux aspects de notre vie.

**Tous ensemble, montrons-nous à la hauteur des enjeux en nous rappelant que, comme le climat change, peut-être devrions nous en faire de même.**

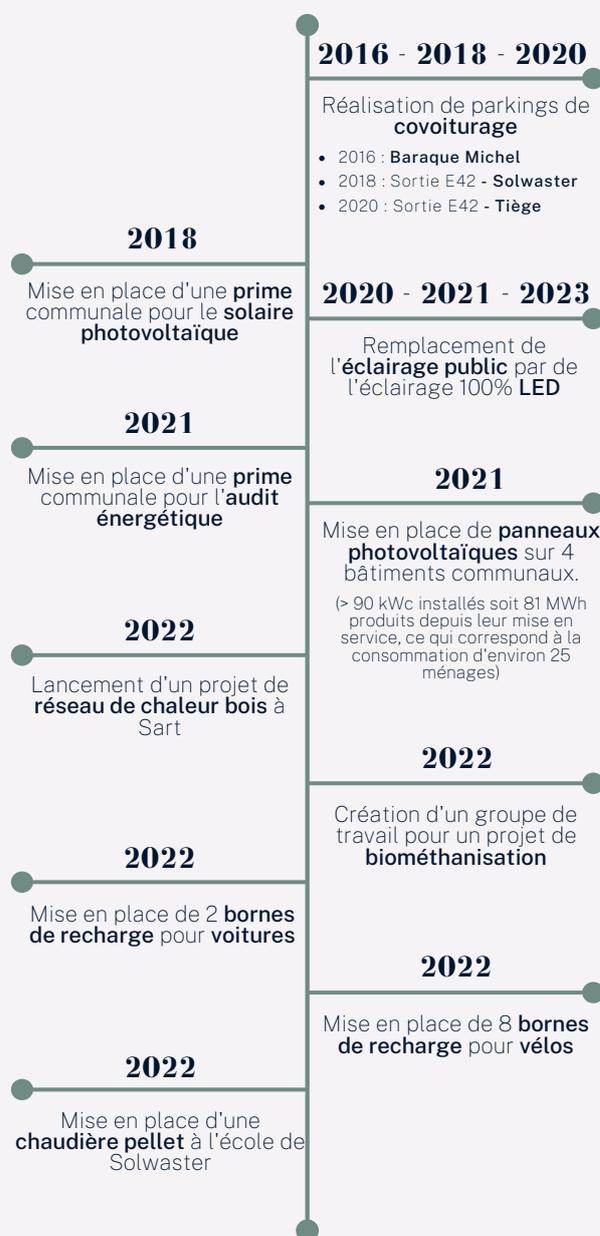
### Plus d'infos :

[estelle.fabry@jalhay.be](mailto:estelle.fabry@jalhay.be)

<https://www.jalhay.be>

[www.conventiondesmaires.eu/fr/](http://www.conventiondesmaires.eu/fr/)

### ACTIONS CLÉS DEPUIS LA SIGNATURE :



# ENVIRONNEMENT

## En route vers une Administration communale durable en 2023



L'Administration communale de Jalhay a été sélectionnée pour bénéficier d'un accompagnement dans le cadre du 3e appel à candidatures lancé en automne dernier par la Ministre wallonne en charge du Développement durable, Céline Tellier, pour disposer d'une stratégie en matière de développement durable.

Celle-ci prendra la forme d'une feuille de route basée sur un diagnostic de l'impact de notre administration sur chacun des Objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies.

Les Objectifs de développement durable constituent un agenda mondial pour une société plus durable et offrent un cadre commun pour aider tous les acteurs à agir.

5 demi-journées seront ainsi planifiées en 2023 afin d'établir notre feuille de route pour fin de cette année et d'intégrer les Objectifs de développement durable dans notre Plan Stratégique Transversal. Pour plus d'information : <https://developpementdurable.wallonie.be/theme/organisations-durables>

**VERS DES ORGANISATIONS DURABLES**  
 3<sup>ème</sup> ÉDITION : SÉANCE DE LANCEMENT (10.02.2023)  
 Walonie

**LE DÉVELOPPEMENT DURABLE C'EST UNE DIRECTION**  
 À PRENDRE AVEC TOUS LES ACTEURS WALLONS

**33 ORGANISATIONS**  
 AMBITIONNENT D'INTÉGRER LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À LEUR FEUILLE DE ROUTE.  
 = UN AGENDA INTERNATIONAL EN ALIGNEMENT AVEC LES ODD VERS 2030 AU-DELÀ DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

**PEUR UN ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISATIONS WALLONNES DANS LEUR TRANSITION**  
 L'ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISATIONS S'INSCRIT DANS LA 3<sup>ème</sup> STRATÉGIE WALLONNE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**CHIFFRES**  
 1. SENSIBILISER  
 2. ORGANISER  
 3. CONSULTER LES PARTIES PRÉLEVANTES  
 4. PROGRAMMER LES ACTIONS  
 5. COMMUNIQUER  
 = ENCADRER LES ORGANISATIONS

**COACH**  
 ANIMER 5 1/2 JOURS COLLABORATIFS  
 GARANTIR LA MÉTHODOLOGIE  
 BUTILLER CONSEILLER  
 DÉLIVER EN INTERNE

**REFERENT DD**  
 FAIRE CIRCULER L'INFO AU-DELÀ DE LA PAYSANNE  
 CONTRIBUER À PÉRENISER LA PRATIQUE

**REpondre aux besoins de base, tout en restant dans les limites écologiques.**

**LES ODD = COMPROMIS ENTRE 193 GOUVERNEMENTS**  
 AVEC DES AMBITIONS  
 • ENGAGEMENT DES PAYS À HAUT REVENUS À BAS REVENUS  
 • DOTS DE PLANIFICATION/MESURE  
 • ENCOURAGEMENT DES PARTENAIRES  
 • DANS UN LANGAGE UNIVERSEL

**ET DES LIMITES / DÉFIS**  
 • PAS DE REPÈRE EN QUESTION REG. SYSTÈMES ÉCONOMIQUES  
 • CERTAINS OBJECTIFS TRÈS "MAJUSCULES"

**QUELS SONT LES PROGRÈS DE LA BELGIQUE ?**  
 SEULES 5 ODD SONT ACTUELLEMENT EN PROGRÈS SUFFISANT EN VUE DE 2030.  
 LES ODD OFFRENT UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DES ENJEUX DURABLES. MAIS LA MÉCONNAISSANCE RESTE UN DÉFI MAJEUR.

**COMMENT PROGRESSER ?**  
 DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES  
 S'APPROPRIER LES ODD  
 ÉCHANGER LES PRATIQUES  
 "PENSER SYSTÈME"  
 EMBARQUER TOUTE L'ORGANISATION

**ET LES ATTENTES DE LA WALLONIE ?**  
 AUGMENTATION DE LA CONNAISSANCE  
 DÉPLOIEMENT DE LA GOUVERNANCE  
 PARTIÈRE DE LA CONSULTATION  
 AVEC ENGAGEMENT ET EN TRANSPARENCE  
 EN VUE DE METTRE DES PROJETS EN DÉMARCHE DE POURSUIVRE LE PILOTAGE DE LA DÉMARCHE ET D'ÉTABLIR DES PARTENARIATS

STÉPHANIE.LEFEVRE@SPW.WALLONIE.BE

# ENVIRONNEMENT

## Action Inventori'haie

Depuis quelques années, les plantations d'arbres et arbustes hors forêt vont bon train, boostées par le projet « Yes, we plant » de la Ministre de l'environnement mais également par les nombreuses initiatives locales et citoyennes. En effet, plus les changements environnementaux (notamment liés aux changements climatiques) se font

sentir, plus l'arbre et les services écosystémiques qu'il rend semblent importants. Malheureusement, face à cet engouement, l'approvisionnement en plants peine à suivre. Cela s'explique, entre autres, par le fait que la récolte des graines nécessaires pour faire pousser les plants est difficile, notamment parce que la ressource est très dispersée sur le territoire.

Face à cette difficulté, l'AWAF asbl, l'asbl centre de Michamps et le Comptoir Forestier lancent un projet qui ambitionne d'identifier un grand nombre de semenciers potentiels hors forêt (haies, arbres isolés...) d'espèces ligneuses indigènes : l'action « Inventori'haie ».

Cette action a pour but de permettre à tous les naturalistes expérimentés ou débutants, marcheurs, coureurs, amoureux de la nature ou de leur territoire de nous signaler les zones qu'ils considèrent intéressantes d'un point de vue de la production de graines. Cette signalisation se fait très facilement en ligne sur un site appelé « observations.be », accessible via la page internet du programme « Yes, we plant ». Par le biais de ce site, toute personne désireuse d'apporter sa contribution à la sauvegarde de nos haies et de notre biodiversité pourra signaler géographiquement des zones d'intérêt et fournir quelques informations importantes (espèces présentes, signes de taille...) ainsi que des photos. Bien entendu, les zones signalées doivent respecter un certain nombre de critères (espèces indigènes, formations (haies, buissons, lisières... anciennes et peu taillées). Ceux-ci sont détaillés dans un court document disponible sur le site.

A vous, promeneurs et amoureux de votre commune de nous signaler les richesses naturelles de cette dernière afin de participer au reverdissement de notre territoire !

Pour plus d'information, vous pouvez contacter :

### AWAF asbl

Géraud de Streel  
Rue de la Charmille 16 à 4577 Strée (Modave)  
+32 492 39 37 18  
<https://www.awaf.be/>

### Centre de Michamps asbl

Florentin Reginster  
Horritine 1 B-6600 Michamps (Bastogne)  
+32 484 81 33 59  
<https://centredemichamps.be/>



## Démarche Zéro Déchet

Depuis 2021 notre commune s'est inscrite dans une démarche zéro déchet.

Cela ne veut pas dire que nous ne produisons plus de déchet mais la mise en place de différentes actions nous permet de les réduire.

Voici quelques exemples de ces actions :

### Les contenants bienvenus :

Vous aurez peut-être remarqué cet autocollant chez des commerçants ? Cela signifie que ce commerçant s'est engagé à diminuer l'utilisation d'emballages à usage unique. Vos contenants sont donc les bienvenus et encouragés.

### Action compost :

Des fûts à composter sont installés à l'administration communale et dans les écoles. Les déchets organiques sont compostés et une formation spécifique sera donnée cette année pour les utilisateurs. Environ 200 kg/an de déchets verts sont compostés au sein de l'administration communale.

### Le ménage au naturel :

Depuis 6 mois, le bâtiment de l'administration est nettoyé avec des produits naturels et plus respectueux de l'environnement (savon noir, vinaigre, pierre d'argile...). Il s'agit actuellement d'une phase test. Si celle-ci est concluante, elle sera envisagée (dans la mesure du possible) à l'ensemble des bâtiments communaux).

### Organisation de conférences :

La permaculture a été mise à l'honneur en 2022 par l'organisation d'une conférence. Cette année, une formation compostage est également envisagée. D'autres actions sont aussi proposées en collaboration avec INTRADEL (sensibilisation au réemploi, lutte contre le gaspillage alimentaire, la sensibilisation à la consommation de l'eau du robinet, sensibilisation pour le « zéro déchet » dans la salle de bain...)

Pour tout renseignement ou avis : Service urbanisme



# TRAVAUX

## L'Office du tourisme accessible aux PMR

Nous avons répondu à l'appel à projet 'Tourisme pour tous' qui visait à favoriser l'accès des Personnes à Mobilité Réduite aux infrastructures touristiques. En proposant d'aménager l'accès à l'Office du Tourisme, en y ajoutant deux wc extérieurs dont un pour les PMR, une microstation et une citerne de collecte des eaux de pluie, nous avons pu joindre l'utile à l'agréable, l'économique à l'écologique, le fonctionnel à l'esthétique. Un grand merci à nos ouvriers qui ont une fois de plus prouvé leur disponibilité et leur savoir-faire.



## Les parkings de covoiturage vous attendent



Nous disposons actuellement de trois parkings de covoiturage, si celui de la Baraque Michel revêt plus un intérêt touristique, les parkings de Tiège et d'Arzelier sont encore sous-utilisés. La borne de recharge pour véhicules électriques d'Arzelier est maintenant fonctionnelle, celle de Tiège sera installée dans les mois à venir. A l'heure où nous devons faire des efforts pour protéger notre planète mais aussi notre pouvoir d'achat, il est dommage de ne pas utiliser ces endroits dédiés au partage de la mobilité. Des infrastructures y sont installées pour pouvoir y laisser son vélo en toute sécurité, une borne de recharge pour vélos électriques va même être installée à Tiège.

## L'Agriculture au sein de notre Commune, ce n'est pas si mal

Lors que dans de nombreuses communes voisines les fermes ont eu tendance à disparaître de façon inquiétante, notre Commune se démarque en conservant un nombre d'exploitations qui, s'il n'a plus rien à voir avec ce que nous avons connu par le passé, reste raisonnable. Bien sûr ce nombre pourrait s'écrouler si nous devons connaître de nouvelles crises telles que celles que nous avons connu par le passé, c'est pour cela qu'il convient de soutenir nos exploitants, notamment en favorisant les circuits courts. Nous avons la chance de vivre au sein d'une Commune verdoyante, sans nos agriculteurs nos paysages seraient fondamentalement différents, nos prairies sont de véritables puits de carbone, nos produits sont d'une grande qualité. Poussez la porte des fermes qui commercialisent leurs produits, vous y soignerez votre environnement, votre portefeuille et surtout vos papilles gustatives.



## Conseil Communal des Enfants



C'est le 07 décembre dernier, que les enfants ont prêté serment, lors de l'investiture du conseil communal des enfants !

Après une période de campagne et d'élections dans les quatre écoles communales, nos élus ont juré fidélité devant le Bourgmestre de la commune, avec comme spectateurs l'ensemble des élus et des familles rassemblés pour l'événement.

Depuis, séance après séance, nos jeunes conseillers discutent, argumentent, votent, élaborent leurs projets dans la joie et la bonne humeur.

L'ensemble de leurs réalisations vous seront dévoilées à la fin de l'année scolaire, mais soyez-en déjà certains, ils ne manquent pas d'idées pour améliorer la vie de leur commune!



## EXPOSITIONS de la Galerie d'Art **DE L'OFFICE DU TOURISME JALHAY-SART**

**Exposition aquarelles**  
*Sybillie HENNES*  
« Eau en couleurs »  
Du vendredi 31/03 au  
dimanche 16/04/2023



**Exposition sculptures terre  
et peintures huile acrylique**  
*Bernadette VANKERKOM*  
« Le peuple des humains »  
Du vendredi 21/04 au  
dimanche 07/05/2023



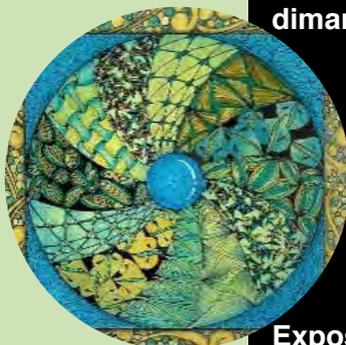
**Exposition peintures**  
**Rétrospective des œuvres**  
de *Raymond DELSAUX †*  
peintre Spadois  
Du vendredi 12 /05 au  
dimanche 28/05/2023



**Exposition créations  
textiles originales**  
*Laurence DAYEZ*  
« Le fil à la patte »  
Du vendredi 2/06 au  
dimanche 18/06/2023



**Exposition peintures et  
photos**  
*Henriette LEONARD et  
Christian SCHWEYEN*  
« Réel, Irréel »  
Du vendredi 23/06 au  
dimanche 09/07/2023



**Exposition Zentangle  
Cartonfolie**  
*Françoise DROUVEN*  
« Ondes turquoises »  
Du vendredi 14/07 au  
dimanche 30/07/2023



**Exposition Photos**  
*Office du Tourisme Jalhay-Sart* «  
**Après les inondations, la re-  
construction** »  
Du vendredi 4/08 au  
dimanche 20/08/2023



**Exposition photos**  
*Victoria VANDEBERG*  
« Les mémoires de Jalhay »  
Du vendredi 25/08 au  
dimanche 10/08/2023

## Balades guidées

### Avril

#### **Samedi 22 : « A la découverte de nos plantes, fleurs et baies comestibles »**

Distance : +/- 3 kms

Durée 3 heures

Départ : OTJS à 09h30

Inscriptions obligatoires - petite dégustation

### Mai

#### **Mercredi 10 : « Raconte-moi la nature - Balade spéciale enfants »**

Un parent accompagnant – non accessible aux poussettes

Durée : de 14h00 à 16h00

Départ : Eglise de Solwaster

### Juin

#### **Vendredi 9 : « Djâzans walô tot nos porminans à l'vèsprêye à bårêdje dèl Djilèpe » « Parlons wallon tout en nous promenant en début de soirée au barrage de la Gileppe »**

Distance : +/- 5km

Durée : 2 heures

Départ : 18h00 parking du Barrage de la Gileppe (près de la passerelle au distributeur de boissons)

#### **Samedi 24 : « A la découverte de nos plantes, fleurs et baies comestibles »**

Distance : +/- 3 kms

Durée 3 heures

Départ : OTJS à 09h30

Inscriptions obligatoires- petite dégustation

### Juillet

#### **Dimanche 9 : Balade Patrimoine « Les charmes de la vallée de la Hoëgne.**

Ses multiples cascades, dont certaines royales, son tronçon de la Vecquée, limite épiscopale remontant au Moyen-Age et sa voie ferrée du 19eme siècle, née de la révolution industrielle ».

Distance:10km.

Durée: de10h30 à16h00.

Départ : au Pont de Belleheid.

Prévoir son pique-nique et de bonnes chaussures.

#### **Dimanche 16 : Balade Patrimoine « Au fil du temps entre la Seigneurie de Troisfontaines , l'ancien hippodrome de la Platte et la chapelle Notre-Dame de l'Epine ».**

Distance: 9km

Durée:de14h00 à 17h00

Départ: église de Tiège

#### **Dimanche 23 : « Djâzans walô tot nos porminans âtou dèl vîle èstâciô d'Sårt » « Parlons wallon tout en nous promenant autour de l'ancienne gare de Sart-Station »**

Distance : +/- 5km

Durée : +/- 2h30

Départ : 10h00 Sart-Station

### Août

#### **Mercredi 16 : « Raconte-moi la nature - Balade spéciale enfants »**

Un parent accompagnant – non accessible aux poussettes

Durée : de 14h00 à 16h00

Départ : Parking de la Gileppe

#### **Samedi 19 : Sortie en soirée pour observer les chauves-souris**

Distance: 4 à 5 km

Durée : 3 heures

Départ: OTJS à 19h30 et covoiturage vers le parking du golf à Spa

### Septembre

#### **Samedi 30 : « A la découverte de nos plantes, fleurs et baies comestibles »**

Distance : +/- 3 kms

Durée 3 heures

Départ : OTJS à 09h30

Inscriptions obligatoires- petite dégustation

Découvrez notre agenda et bloquez les balades qui vous intéressent.

Nos guides vous emmènent à la découverte de notre magnifique région.

Nos balades à thèmes vous permettent de partir à la rencontre de la flore, de la faune, de la nature et de notre patrimoine.

Nouveauté : 2 balades en wallon

Profitez également des promenades qui s'adressent spécialement aux enfants.

La participation à la promenade est de 5€ pour les adultes et gratuite pour les jeunes de moins de 12 ans.

Inscription souhaitée au 087/47 47 37 ou [info@tourismejhalhaysart.be](mailto:info@tourismejhalhaysart.be)



# JOURNEE NATURE

## Barrage de la Gileppe

Nombreuses  
activités sur le  
thème de la nature

Dimanche 4 juin de  
10h00 à 17h00

Infos au 087 / 47 47 37



**23 AVRIL 2023**

**PARCOURS  
D'ARTISTES ET  
D'ARTISANS**

**JALHAY**

## Label pédestre

La commune de Jalhay a une nouvelle fois obtenu "3 baskets" au Label Commune Pédestre 2022 !

Qu'est-ce que cela signifie? A l'instar des étoiles pour les restaurants, nous recevons des « baskets ». Nous sommes ainsi reconnus pour nos actions favorables à la mobilité active, au développement d'un réseau de petites voiries et de mobilité alternative à la voiture.

Ce label nous a été remis par l'ASBL « Tous à pied » soutenu par la Wallonie.



tous à pied

1<sup>ER</sup> ET 2 AVRIL 2023

SALLE DE SURISTER

LES  
**BRASSINADES** 2

SALON DES BRASSEURS AMATEURS  
ET DES AMATEURS DE BRASSEURS

SAMEDI de 11h à 22h ★ DIMANCHE de 11h à 20h

NANO ET PICO BRASSERIES

MATIERES PREMIERES

MATERIEL DE BRASSAGE

CONFERENCES DURANT LES DEUX JOURS

*Y. Hieff  
2023*



BCR - Les  
Brasseurs de  
la Chênerie  
Réunis



FOOD TRUCK



PAF.: 3€





Le Conseil Consultatif Communal des Aînés  
(CCCA)

organise



Mardi 25 avril

Site de la Gileppe à partir de 13:30

Journée d'initiation



## Marche nordique - Vélo électrique

Infos & inscriptions obligatoires

Léon Verhaeghe au 0495/51.43.56

ou par mail : [leonverhaeghe@skynet.be](mailto:leonverhaeghe@skynet.be)



Cette activité s'adresse à tous les aînés de notre commune qui souhaitent découvrir l'une de ces activités. Pour le vélo électrique, différents tracés seront proposés en fonction du niveau des participants.

Le matériel nécessaire pourra être mis à disposition pour les participants qui n'en possèdent pas.

Simultanément une promenade familiale sera organisée. La participation est gratuite, mais pour des raisons d'organisation, l'inscription est obligatoire, attention les places sont limitées.